



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraisières, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser à : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95
Chèques Postaux Nantes 6.015



DECLARATIONS FISCALES :
N'oubliez pas de faire vos déclarations fiscales avant le 1^{er} mars prochain ; c'est pour le cultivateur d'un intérêt primordial. Relisez notre Bulletin du 1^{er} février dernier, pour les dégrèvements des impôts sur la terre en 1930.

ASSURANCES SOCIALES : La Chambre vient d'adopter le projet voté par le Sénat pour compléter la loi. Celle-ci devra entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

LA FOIRE DE NANTES : La Foire de Nantes aura lieu du jeudi 3 au lundi 14 avril inclus. Les Réseaux de l'Etat et de l'Orléans, afin de faciliter la visite de la Foire, ont décidé que les billets d'aller et retour délivrés dans leurs gares seraient valables exceptionnellement du 2 au 15 avril 1930 inclus. De plus, tout groupement constitué et qui aura fait sa demande à l'administration de la foire avant le 20 mars, bénéficiera d'une réduction de 50 % sur le prix des billets simples à place entière.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE PAIMBOEUF
Liste d'Union Agricole
Electeurs et électrices agricoles,
Il y a trois ans, lors des premières élections à la Chambre d'Agriculture, nous nous sommes présentés à vos suffrages, et vous nous avez élus !
Nous vous exposons que les Chambres d'Agriculture devaient rester à l'écart de la politique et se maintenir sur le terrain purement agricole pour défendre les intérêts de tous ceux, grands et petits, sans distinction de situation, qui tirent leurs ressources de la terre.
Nous croyons avoir suivi ce programme.
Avec nos collègues, nous sommes intervenus dans toutes les questions où les intérêts de l'agriculture en général et plus spécialement de celle du Pays de Retz, étaient en jeu.
Parmi les principaux sujets qui ont retenu l'attention de la Chambre d'Agriculture, citons :
La révision du tarif des douanes en vue d'une plus large protection de l'agriculture. Nous avons obtenu certains relèvements de droits, mais encore insuffisants.
La liberté d'importation de nos produits. Elle nous a été accordée et a permis à l'élevage de sortir de la grave crise des prix qui s'est manifestée en 1927.
Un régime légal du blé qui nous défendait contre les excès d'une importation spéculative. Une loi très récente ne nous a donné qu'une demi-satisfaction. Des mesures prises trop tardivement n'ont pu conjurer la mévente actuelle.
La réduction des impôts trop lourds qui pèsent sur la terre. Nous constatons avec plaisir les gros dégrèvements accordés en 1930 à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.
Depuis deux ans, nous luttons pour faire remanier la loi sur les Assurances sociales, dont la culture est incapable de supporter les charges.

ELEVAGE CHEVALIN : En 1927, le nombre des juments saillies par les étalons nationaux approuvés et autorisés, était de 9.849 pour le pur-sang, 32.376 demi-sang et 277.826 traits. En comparaison de l'année 1902, on remarque une diminution de 26.317 saillies de pur-sang, tandis que les traits ont augmenté de 195.050.

ENNEMI DE LA VIGNE : D'importants dégâts ont été causés, l'an dernier, en Champagne, par des petites larves attaquant les boutons floraux de la vigne. Il s'agit d'une « Cécidomye » et on espère la détruire par des soufres et des pulvérisations ou des poudrages à base de nicotine.

CHOUX-FLEURS : Les Italiens nous concurrencent sérieusement au sujet de l'exportation des choux-fleurs sur les divers marchés étrangers. En 1925, leurs cultures couvraient 24.000 hectares et la récolte était déjà de 400.000 têtes.

Les Sels de Potasse

Nous portons à la connaissance des Agriculteurs que le camion exposition des Sels de Potasse fera une tournée de propagande dans le nord de la Loire-Inférieure, suivant l'itinéraire ci-dessous :

Samedi 15 : Lusanger (à 10 heures, Salle de l'Ecole communale).
Dimanche 16 : Avesnes (à 8 heures du matin, Salle du Patronage).
Lundi 17 : Masserac (Ecole des garçons, 10 heures).
Mardi 18 : Fegéac (Salle de la Mairie, à 17 heures).
Mercredi 19 : Sévèreac (Salle de l'Ecole libre, 10 heures).
Jeudi 20 : Saint-Vincent-des-Landes (Salle du Patronage, 10 heures).
Vendredi 21 : Juigné (Ecole des garçons, 10 heures).

La visite du camion exposition sera suivie d'une Conférence agricole donnée par un ingénieur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, sur le sujet suivant : « La Fumure complète du Sol et les Engrais chimiques » ; à l'issue de cette Conférence, une séance cinématographique instructive aura lieu. Le tout est absolument gratuit.

Le Doryphore de la Pomme de Terre

LE DORYPHORE N'EXISTE PAS EN BRETAGNE

De tous les parasites qui s'attaquent à la pomme de terre, le plus redoutable, actuellement, est certainement le Doryphore ou Colorado. Ce petit insecte, gros comme une coccinelle, ronge les feuilles de cette plante (et aussi celle de la tomate) et se multiplie avec une telle rapidité que, là où il s'installe, la production des tubercules est considérablement diminuée.

Fort heureusement, le doryphore n'existe pas encore en Bretagne ; mais il est en France et il faut à tout prix l'empêcher de prendre pied dans notre contrée, où son invasion causerait un désastre. C'est que la pomme de terre tient une place considérable dans les départements de l'Ouest : l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord lui consacrent, chacun, 33.000 hectares, le Finistère 42.000 et le Morbihan plus de 45.000, et ces superficies s'accroissent de manière continue. Au cours des dernières années, ces quatre départements bretons ont fourni, annuellement, tant en tubercules de semences que de consommation, une moyenne de 5.600.000 de quintaux à l'intérieur de la France et 1.250.000 quintaux à l'étranger, pour une valeur totale de plus de 300.000.000 de francs. L'invasion du doryphore anéantirait peu à peu nos cultures de pommes de terre ; dès le début, elle arrêterait les exportations des primeurs, dont la pénétration sur territoire étranger se trouverait interdite par mesure de défense.

II PEUT Y VENIR

Si le doryphore n'est pas encore en Bretagne, il n'en est pas très éloigné. D'origine américaine, il a pénétré en France par le port de Bordeaux. En 1922, il a été signalé à 12 kilomètres de cette ville et, depuis, il s'est propagé progressivement autour de son point d'invasion. La lutte entreprise a restreint ses dégâts ; elle a ralenti sa marche, mais elle ne l'a pas arrêtée. Dans notre direction, le « colorado » a gagné les départements de la Vienne, de la Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

Si des mesures sérieuses n'étaient pas prises pour endiguer la progression de l'insecte, nous deviendrions, à notre tour, ses victimes, dans un délai plus ou moins rapproché.

Ce danger n'a pas échappé à la vigilance des personnalités et des organismes qui portent intérêt à l'agriculture. Dès 1927, par les soins des services officiels de l'Agriculture, des tracts relatifs au doryphore ont été adressés à toutes les mairies. Depuis, des groupements professionnels, les Offices agricoles, les Chambres d'Agriculture se sont préoccupés de la question, et tout récemment, l'Office agricole de l'Ouest et la Chambre régionale d'Agriculture étaient réunis et saisis de la question par leur président, M. le sénateur de Rougé. La Chambre des députés était alertée par l'interpellation de M. Guy La Chambre.

Le ministre de l'Agriculture a réuni une commission qui a examiné le problème ; d'importants crédits ont été demandés ; il faut espérer que des mesures sévères et efficaces seront prises, dès 1930, pour barrer la route au fléau et réduire peu à peu l'étendue de l'aire contaminée.

OUVRONS L'ŒIL

L'insecte est arrivé par bateau à Bordeaux. Un bateau peut amener à Nantes, à Cherbourg, à Brest, une automobile, en traversant une région parasitée, peut charger au passage et nous apporter un insecte porteur d'œufs, capable de créer un premier foyer. Ainsi donc, malgré la distance qui nous sépare encore de la zone contaminée, nous sommes déjà en danger. Et c'est pourquoi nous invitons

les cultivateurs à surveiller très attentivement leurs cultures de pommes de terre et de tomates et à nous signaler sans retard la présence de tout insecte suspect.

LES FOYERS RECENTS PEUVENT ETRE DETRUITS

Car la preuve est faite qu'un foyer de doryphore peut être détruit quand son existence est signalée peu de temps après sa naissance. C'est ainsi que, au cours de ces dernières années, notre collègue des Deux-Sèvres a réussi à détruire les centres de contamination qui se sont formés dans son département par suite du transport, par le vent, d'insectes provenant du département voisin, la Haute-Vienne, fortement envahi.

Si l'insecte apparaît en Ille-et-Vilaine, nous pouvons l'exterminer à la condition que sa présence nous soit signalée, dans le mois qui suivra son apparition. Le devoir de tous est donc de porter attention aux cultures menacées : pommes de terre et tomates. Si des feuilles paraissent rongées par des insectes, il faut immédiatement nous aviser.

Nous rappelons que l'insecte ressemble à une grosse coccinelle. Ses ailes sont jaune rougeâtre rayées de noir ; les larves sont renflées, bossues, de couleur rouge orangé avec lignes de points noirs. D'ailleurs, un tableau en couleurs représentant l'insecte sous ses différentes formes et montrant l'aspect de ses dégâts a été envoyé à chaque mairie où il peut être consulté.

H. GONDÉ,

Directeur des Services agricoles d'Ille-et-Vilaine.

Le nouveau Régime des Vins

(Dernière nouvelle)

Dans l'article que nous avons publié en notre dernier bulletin, nous avons signalé que la loi était venue au sujet des vins circulant avec dénomination de la commune du canton d'origine et pesant moins de 9°. C'était le cas de nos gros plants et petits vins pesant moins de 9° et qui sont parfaitement normaux. Ils servent chez nous comme consommation courante, et aussi dans les coupages avec les Algérie à haut degré, ils leur apportent la fraîcheur. Pourront-ils disparaître dans la catégorie 3, vins de coupages de plus de neuf degrés ? Telle était la question.

Information prise, oui. Voici la réponse que nous recevons du centre de notre Confédération à Blois ; inutile d'aller plus haut :

« ... Les vins de pays qui portent la dénomination de la commune ou du canton dans lequel ils ont été récoltés pourront toujours être utilisés dans les coupages, à la condition que leur composition ne soit pas inférieure à celle qui pourra être fixée chaque année, et pour chaque région, par décret ministériel, sur avis de la Commission technique permanente. »

Comme cette Commission comprendra des chimistes analogues du pays et des représentants du Centre et de l'Ouest, nos petits vins sont en bonne posture : tous ceux qui seront bien naturels seront livrés. On évitera les liquides faits avec des acquires, de l'eau du noah et du... permanganate, comme ceux que l'on a arrêtés, en juillet 1928, à la gare de Vallet. Tout va bien.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central,

Lire attentivement, en 2^e page le règlement pour l'application de la NOUVELLE LOI SUR LES VINS.

Un Brin de Causette...



Le Créateur a dit à Adam, après sa première faute : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ! » C'est comme ça que depuis des siècles nous continuons à suer, à peiner, pour récolter notre nourriture, tout ce que nous avons besoin pour entretenir notre pauvre vie matérielle, déjà si fragile.

Mais le Créateur nous a promis tout de même une belle récompense — la récompense éternelle — si nous accomplissons le bien et observons ses commandements. Ça suffit pour pousser au devoir, ou au dévouement ben des gens. Seulement nos arrière-grands-pères se sont dit : « La récompense de là-haut, c'est très beau... mais c'est un peu loin. Si qu'on faisait des récompenses pour tout de suite, pour distinguer les hommes les plus méritants des autres ? » Alors ils ont créé des grades, des titres, des décorations, des honneurs de toutes sortes et, comme de juste, puisque ça flatte notre petit péché mignon, les hommes de notre génération ont continué à en user, ou à

Après le sèmeur blanc, qui du haut des nuées, fait sa tâche sans bruit, c'est le sèmeur humain, dont le geste ample et sûr épandra des semences :
Rosettes, palmes ou poireaux, à la foule lassifiée.

Comme me disait le père Péneau, un bout de ruban ça fait des fois l'effet d'un coup de nitrate, pour activer un bonhomme ! Naturellement Napoléon I^{er} avait bien compris lorsqu'il institua l'ordre national de la Légion d'honneur. Anuit, en fait de rubans, ou de décorations, c'est point ça qui manque ; on a que l'embaras du choix. Jusque-là, les bochevistes de l'armée rouge qu'ont inventés des grands crachats, mais avec un ruban noir pour ne point que ça ressemble à notre ruban rouge ; c'est la « légion d'honneur militaire » !
Plaisantons point avec nos rubans militaires, surtout lorsqu'ils décorent la boutonnière d'un brave : ceux là auront toujours leur valeur ; on ne saurait de trop les respecter, ni les considérer.

Ce qui m'a le plus étonné, c'est de voir l'autre jour dans les journaux, qu'on parlait de donner la Légion d'honneur — vous madame — à la « grand'mère » des Saint-Cyriens : la mère Malvine, qui vend depuis 55 ans des p'tits pains au jambon à l'Ecole. C'est brave mère a eu deux fils tués à l'ennemi, c'est bon sûr un ruban ; mais on veut lui donner le ruban rouge, parce qu'elle a eu surtout comme clients, lorsqu'ils étaient « bleus », les maréchaux Foch et Lyauté.

Alors, j'avais écrit au Ministe : « Monsieur le Chef du grand Cordon, votre geste est parfait ; seulement — et c'est justice — nous demandons à la Légion d'honneur pour la mère Branchu, laitière du maréchal Foch, qui lui a fourni du bon lait jusqu'à ses dix-huit ans et pour le père Dutalon, bottier attitré et spirituel, du grand pacificateur du Maroc. »

Pourquoi aussi ne point décorer la vieille cuisinière de Clemenceau, un fin cordon bleu qu'il aimait et respectait comme sa mère ? Pourquoi ne point décorer... non ! y en aurait de trop ! Mais ne croyez-vous point que dans nos campagnes il n'y aurait pas quelques beaux mérites, quelques belles vertus à récompenser ? — Sans vendre des sandwiches, c'est nous tout d'même qui fournissons les p'tits pains !

MAITRE JEANNOT.

TOUT BON SYNDIQUÉ DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEL ADHÉRENT AU SYNDICAT.

Elections à la Chambre d'Agriculture

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le dimanche 23 février, il sera procédé au renouvellement partiel des membres de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

Le tirage au sort, qui a eu lieu en 1927, a limité exceptionnellement à trois ans le mandat des représentants des arrondissements d'Ancenis, Paimboeuf et Saint-Nazaire. Chacun de ces arrondissements aura donc à procéder à l'élection de quatre représentants. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 15 heures ; des cartes seront envoyées aux électeurs. En cas de ballottage, un deuxième scrutin aura lieu le dimanche 2 mars.

Voici la liste des candidats qui se présentent au suffrage des électeurs et électrices agricoles. Nous recommandons à nos adhérents de voter pour chacune de ces listes, dont les membres ont déjà fait preuve de dévouement pour la cause agricole et la défense de nos intérêts régionaux.

Liste d'Union agricole de l'ancien Arrondissement d'Ancenis

Tous les électeurs, hommes et femmes, inscrits sur la liste électorale agricole de leur commune, sont appelés, le dimanche 23 février, à nommer leurs quatre représentants à la Chambre d'Agriculture.

Il y a trois ans, vous nous avez honorés de votre confiance.

Nous nous présentons à nouveau à vos suffrages.

Nous continuerons à défendre les intérêts de tous les agriculteurs, sans distinction d'opinion, grands et petits propriétaires, éleveurs, fermiers, métayers, vignerons, ouvriers agricoles, qui tirent leurs ressources de la terre.

Nous nous plaçons sur le seul terrain de l'Union professionnelle agricole.

Nous vous demandons de ne pas vous désintéresser d'une élection dans laquelle vos intérêts sont en jeu et de venir voter en grand nombre, le 23 février, pour qu'un second tour de scrutin ne soit pas nécessaire.

A. D'ANTHENAISE, maire de la Chapelle-Saint-Sauveur, membre sortant.
A. LE GUALÈS DE MÉZAUBRAN, conseiller général, membre sortant.
M. MARIN, maire du Pin, membre sortant.
F. DE LA ROCHE-MACÉ, maire de Couffé, membre sortant.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE PAIMBOEUF

Liste d'Union Agricole

Electeurs et électrices agricoles,

Il y a trois ans, lors des premières élections à la Chambre d'Agriculture, nous nous sommes présentés à vos suffrages, et vous nous avez élus !

Nous vous exposons que les Chambres d'Agriculture devaient rester à l'écart de la politique et se maintenir sur le terrain purement agricole pour défendre les intérêts de tous ceux, grands et petits, sans distinction de situation, qui tirent leurs ressources de la terre.

Nous croyons avoir suivi ce programme.

Avec nos collègues, nous sommes intervenus dans toutes les questions où les intérêts de l'agriculture en général et plus spécialement de celle du Pays de Retz, étaient en jeu.

Parmi les principaux sujets qui ont retenu l'attention de la Chambre d'Agriculture, citons :

La révision du tarif des douanes en vue d'une plus large protection de l'agriculture. Nous avons obtenu certains relèvements de droits, mais encore insuffisants.

La liberté d'importation de nos produits. Elle nous a été accordée et a permis à l'élevage de sortir de la grave crise des prix qui s'est manifestée en 1927.

Un régime légal du blé qui nous défendait contre les excès d'une importation spéculative. Une loi très récente ne nous a donné qu'une demi-satisfaction. Des mesures prises trop tardivement n'ont pu conjurer la mévente actuelle.

La réduction des impôts trop lourds qui pèsent sur la terre. Nous constatons avec plaisir les gros dégrèvements accordés en 1930 à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

Depuis deux ans, nous luttons pour faire remanier la loi sur les Assurances sociales, dont la culture est incapable de supporter les charges.

Conscients d'avoir fidèlement rempli notre mandat, nous vous prions de nous accorder de nouveau votre confiance.

P. BERNIER, maire de Rouans, éleveur, membre sortant.
L. DE CLERVILLE, maire de Saint-Viaud, président de l'Association des Chefs de famille, membre sortant.

E. JOYAU, éleveur à Saint-Père-en-Retz, président du Syndicat d'élevage du bétail normand, membre sortant.
R. LEFÈVRE, ingénieur-agronome à Chéméré, secrétaire de la Chambre d'Agriculture, membre sortant.

Avis. — Il ne sera pas envoyé de bulletins de vote à domicile. Les électeurs en trouveront à l'entrée de la salle du scrutin.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

Liste d'Union Agricole

René LE GOUVELLO, conseiller sortant, agriculteur à Sévèreac.

Pascal LE QUEN, conseiller sortant, agriculteur à Malville.

Paul PICHELIN, conseiller sortant, agriculteur à Guérande.

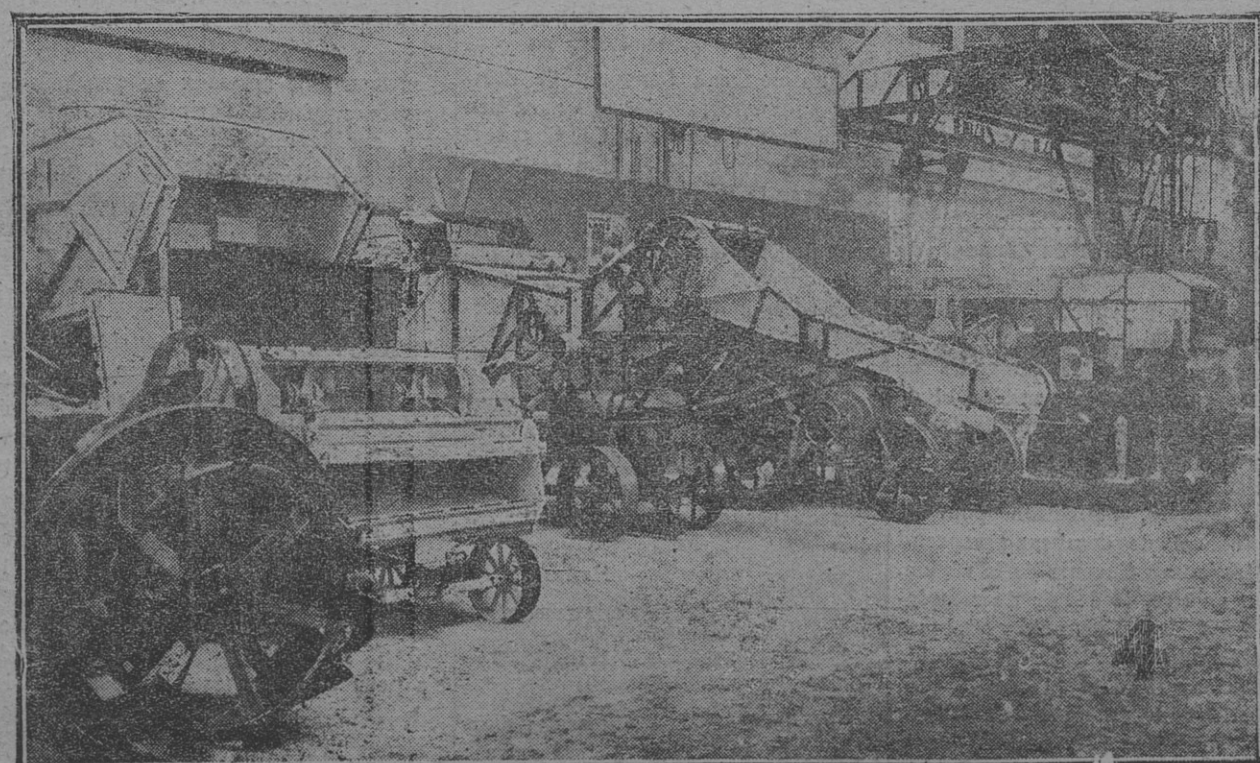
Jean-Marie BERNIER, agriculteur à Couëron.

Nous invitons tous les électeurs de l'Arrondissement de Saint-Nazaire à voter avec discipline pour la liste ci-dessus composée d'hommes dont le dévouement pour la défense des intérêts agricoles est bien connu. MM. Le Gouvello, Le Quen et Pichelin ont joué, tant à la Chambre d'Agriculture depuis trois ans que dans leurs zones respectives, un rôle très efficace et qui se complète.

M. Le Gouvello, en même temps que propagandiste des méthodes rationnelles de culture pratiquées chez lui, est un des apôtres de l'organisation corporative agricole dans notre département. M. Le Quen s'est intéressé spécialement à la conservation et à l'amélioration de la race bovine Nantaise. M. P. Pichelin a su prendre en mains la défense acharnée des producteurs de lait de la presqu'île Guérandaise brimés par l'Administration.

Quant à M. J.-M. Bernier, il remplace sur la liste d'Union Agricole, M. Julien Mabilais, décédé, dont le nom respecté est dans toutes les mémoires. M. J.-M. Bernier est particulièrement qualifié pour représenter à la Chambre d'Agriculture les éleveurs de la vallée de la Basse-Loire, Directeur de la Caisse Rurale de Couëron. M. Bernier s'occupe également d'un syndicat d'assainissement de Marais, du Comice Agricole, etc... Les électeurs sont prévenus qu'il ne sera pas distribué de bulletins à domicile ; ils en trouveront à leur disposition dans chaque bureau de vote.

Au Salon de la Machine Agricole, à Paris



Un Stand de Machines étrangères (Batteuses, Presses à Paille, Locomobiles, etc...)



AVIS AUX ÉLEVÉURS

Le programme du Concours hippique de Nantes vient de paraître.

Sous une forme extérieure plus moderne, il nous est artistiquement présenté cette année. La première page est heureusement égayée par une reproduction du très vivant tableau d'Alfred de Dreux, « L'Étalon en liberté », mais ce que l'on découvre à l'intérieur nous semble également assez séduisant.

C'est un total de 232.000 francs de prix ou primes qui est attribué pour le Concours de Nantes, contre 190.440 francs en 1929.

En étudiant les détails on remarque :

Que les poids moyens de trois ans auront à se partager, suivant leur taille, trente-quatre prix, assez heureusement échelonnés, contre trente en 1929. Les premières primes seront de 3.200 fr., 2.400 fr. et 1.800 fr., avec six dernières primes de 600 fr. au lieu de trois premières prix de 1.800 fr., 1.450 fr. et 1.350 fr., et des dernières primes de 400 fr. l'année précédente.

Les poids lourds de trois ans auront droit cette année, à Nantes, à dix-neuf prix, contre dix-huit en 1929. Les trois premières primes seront de 3.200 fr., 2.400 fr. et 1.800 fr., avec six dernières primes de 600 fr. au lieu de trois premières prix de 1.800 fr., 1.450 fr. et 1.350 fr., et des dernières primes de 400 fr. l'année précédente.

L'année dernière, les trois premières primes n'étaient, pour cette catégorie, que de 2.400 fr., 2.200 fr. et 1.650 fr., et les dernières ne s'élevaient qu'à 400 fr. seulement.

Voilà, certes, un début d'encouragement pour les producteurs de poids lourds, qui sont la véritable pépinière des futures poulinières et des étalons de selle.

Toutefois, nous souhaiterions que les encouragements alloués en faveur des poids lourds prennent encore plus d'extension dans les années qui vont suivre.

Le nombre des primes accordées aux poids moyens nous semble, en effet, trop disproportionné par rapport à celui alloué à leurs frères plus importants, surtout pour une région d'élevage dont les poids lourds sont la spécialité. Il ne paraît pas opportun d'oublier que ce sont eux surtout qui ont fait sa célébrité et même une certaine renommée.

Il sont, en outre, le véritable conservatoire de la race, qu'il importe de maintenir à tout prix pour assurer l'avenir de l'élevage.

Aussi la part d'allocations qui leur est attribuée dans le Concours ne nous semble pas encore suffisante, d'autant plus que les courses favorisent déjà considérablement, à leur détriment, les poids moyens, comme du reste dans bien des régions.

Aux chevaux de quatre ans poids lourds, il est réservé huit prix, avec une allocation de 2.400 fr. au premier et de 600 fr. pour les derniers, au lieu de 1.650 fr. et 350 fr. en 1929.

Les poids moyens de quatre ans auront droit, cette année, à seize prix, dont les deux premiers sont de 2.200 fr. et 1.700 fr., contre 1.550 fr. et 1.350 fr. l'année dernière, et toujours des primes substantielles pour les derniers lauréats.

Les chevaux de cinq et de six ans pourront, suivant leur catégorie, recueillir douze prix, dont les premiers sont de 1.300 fr.

Enfin, pour les épreuves d'extérieur des chevaux de quatre ans, il est prévu vingt-deux prix ou primes, pour 26.000 fr., contre vingt prix pour 16.150 fr. en 1929. Les premiers prix sont cette année de 3.000 fr. et 2.000 fr., contre 1.850 fr. et 1.450 fr. l'année dernière.

La part réservée aux épreuves des chevaux de cinq et de six ans est de 21.000 fr., contre 13.750 fr. en 1929, avec également des premiers prix de 3.000 fr. et de 2.000 fr.

Les éleveurs de la Basse-Loire et de la Vendée ne peuvent être que profondément reconnaissants aux délégués régionaux de la Société Hippique Française et du Cheval de Guerre, MM. le Marquis de Juigné et A. Ollivier, inspecteur honoraire des Haras, qui ont si bien su défendre leurs intérêts près du Comité de Paris et faire augmenter, de semblable façon, les allocations du Concours de Nantes.

A MM. les Éleveurs, actuellement, de prouver par leurs très nombreux engagements pour le Concours de Nantes, que l'élevage vendéen et de la Basse-Loire est toujours florissant et que, grâce aux encouragements judicieux distribués dans ces dernières années, l'affection pour le beau cheval de demi-sang reprend chez les jeunes éleveurs de la région. Ils ont en effet le devoir de remplacer dans les Concours quelques vieux éleveurs courbés sous le poids des ans et qui en firent la célébrité, mais dont le nombre s'éclaircit, hélas ! chaque année.

C'est actuellement aux jeunes amis du cheval de venir chaque année, et de plus en plus nombreux, recher-

A propos d'Engrais phosphatés

Voici le moment où les cultivateurs vont commencer à se préoccuper du choix de leur engrais pour le printemps. Un bon nombre comprennent maintenant que toutes les plantes ont besoin, pour se développer, d'azote, d'acide phosphorique et de potasse, le tout appuyé par de la chaux. Le fumier étant très pauvre en acide phosphorique, les engrais phosphatés ne doivent donc jamais être oubliés, pour le compléter.

Pour que des engrais phosphatés soient efficaces sur des cultures de printemps, à végétation assez courte, il faut qu'ils soient rapidement assimilables, c'est-à-dire que les très nombreux poils absorbants des racines, par lesquels les plantes se nourrissent, les trouvent un peu partout dans le sol.

Pour arriver à ce résultat, les industriels sont obligés de faire subir des traitements aux phosphates naturels qu'ils reçoivent dans leurs usines. Trois sont surtout employés jusqu'à ce jour :

a) Le traitement par l'acide sulfurique : c'est le plus ancien, il permet d'obtenir un phosphate spécial appelé dans le commerce superphosphate, connu de tous les agriculteurs. Pendant quelques jours après son épandage, le superphosphate est soluble, c'est-à-dire qu'il a la propriété de pouvoir fondre et de se mélanger ainsi à toute la couche du sol. En se combinant à la chaux qu'il rencontre, il redevient du phosphate naturel insoluble.

b) Le traitement des phosphates à haute température par des silicates : c'est un procédé découvert par les Allemands pendant la guerre, qui permet d'obtenir des phosphates désagrégés chimiquement, riches en chaux et solubles, pouvant se mélanger ainsi rapidement.

c) Le traitement mécano-électrique, qui permet de livrer des phosphates très riches en chaux, sous forme d'une poudre extrêmement fine se mélangeant très vite au sol.

Tous ces engrais sont toujours fabriqués avec les phosphates naturels et ils fournissent toujours le même élément utile qui est l'acide phosphorique.

M. Lavallée, l'éminent directeur de la ferme expérimentale d'Avrillé, en l'idée, en 1929, de faire des expériences pour comparer l'efficacité de ces trois formes d'engrais phosphatés. Il s'arrangea à apporter, en plus du fumier et des engrais potassiques, la même quantité d'acide phosphorique à l'hectare, soit 108 kilos 500. Pour cela, il employa, dans les mêmes conditions, les doses suivantes :

775 kilos de superphosphate ;

452 kilos de phosphate désagrégé chimiquement « Bernard » ;
434 kilos de phosphate désagrégé électro-mécaniquement « Toriaphos ».

Les résultats furent les suivants :

a) Pommes de terre :
35.000 kilos avec superphosphate ;
33.000 kilos avec « Bernard » ;
36.500 kilos avec « Toriaphos ».

Et M. Lavallée de dire : « Avant de tirer une conclusion de ces essais, il est nécessaire de les répéter. Pour le moment, nous constatons que dans les conditions où nous avons opéré, le Toriaphos s'est montré à égalité d'acide phosphorique totale, supérieur aux deux autres engrais avec lesquels il a été comparé. »

b) Betteraves :
64.490 kilos avec superphosphate ;
66.565 kilos avec « Bernard » ;
62.210 kilos avec « Toriaphos ».

Et M. Lavallée de conclure : « Dans ces essais, le Toriaphos s'est montré égal au superphosphate, mais légèrement inférieur aux phosphates désagrégés Bernard. Si l'on prend la moyenne des résultats obtenus sur pommes de terre et sur betteraves, on peut en déduire que soit sous forme de Toriaphos, soit sous forme de « Superphosphate », soit sous forme de « Phosphate désagrégé Bernard », l'acide phosphorique a donné des résultats équivalents. »

Ces conclusions sont extrêmement intéressantes pour l'agriculteur, qui doit choisir ces temps-ci les engrais qui lui sont nécessaires pour la campagne de printemps. Parmi les engrais phosphatés également assimilables, qui lui sont proposés, ses préférences devront aller non pas à ceux qui coûtent le moins cher au sac, ce qui ne signifie absolument rien, mais à ceux qui apportent, avec de la chaux, le kilo d'acide phosphorique assimilable au meilleur marché.

Y. LE GOUAIS,
Ingénieur agronome.

N. D. L. R. — Pour mettre en relief les expériences citées plus haut par M. Le Gouais, nous avons calculé les prix de revient de l'unité d'acide phosphorique apporté par ces différents engrais. Ceux-ci ressortent :

Phosphates « Bernard » : 2,35 à 2,45 l'unité.
Superphosphates : 2,15 à 2,25 l'unité.
Phosphates « Toriaphos » : 1,75 à 1,85 l'unité.

D'autres expériences sont en cours dans diverses exploitations du département : nous tiendrons nos adhérents au courant des résultats.

Concours Général Agricole de Paris en 1930

Mesures préventives contre la Fièvre aphteuse.

Dans le but d'éviter la contamination aphteuse des animaux exposés et le danger consécutif d'un apport de la contagion dans les étables d'origine, il a été décidé par le Ministère de l'Agriculture qu'une application de la sérothérapie préventive serait pratiquée à la demande des exposants.

Cette intervention est facultative. Elle sera réalisée en deux temps : Première injection : sérique, au lieu d'origine, avant tout déplacement ; Deuxième injection : au Palais des Expositions, avant réception des animaux.

La fourniture du sérum est gratuite et les demandeurs n'auront à supporter que les frais de visite du vétérinaire chargé de la première inoculation.

Aussi ai-je l'honneur de vous prier de bien vouloir faire connaître aux éleveurs de votre commune désireux d'envoyer des animaux au prochain Concours général agricole de Paris, que, sur leur demande, les sujets exposés pourront ainsi être soumis à une sérumisation antiaphteuse préventive.

Afin de me permettre d'en aviser M. le Ministre de l'Agriculture, je vous serais obligé de m'informer aussitôt que possible, et en tout cas avant le 25 février, sous le timbre de la Direction des services vétérinaires de mon département (ou d'un vétérinaire intéressé à m'informer directement) :

1° De l'espèce et du nombre des animaux à protéger ;
2° Des noms et adresses complètes de leurs possesseurs ;
3° Des noms des vétérinaires choisis pour être chargés de l'opération.

Des instructions précises accompagneront l'envoi du sérum demandé.

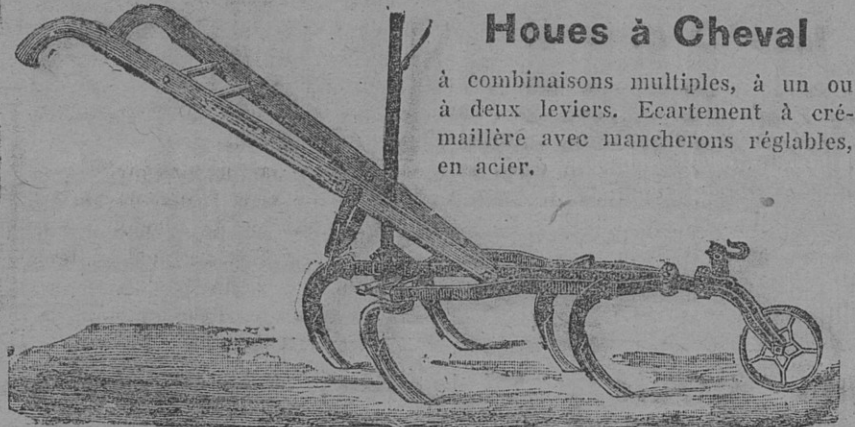
Le Préfet
Paul MATHIVET.

Machines Agricoles



Houes à Cheval

à combinaisons multiples, à un ou à deux leviers. Ecartement à crémaillère avec mancherons réglables, en acier.



Remise aux adhérents et port déduit sur facture
gares grands réseaux

Type B : 5 lames de 75mm. ou 1 de 100 mm. et 4 de 75 mm...	180	190
Type C : 2 lam. de 75 mm., 2 socs triang. de 250 mm. et 1 de 300.	185	195
Type D : 2 lam. de 75 mm., 2 versoirs et 1 soc but. à ailes mob.	215	225

Majoration de 7 fr. pour Manchérons en bois

Majoration de 7 fr. pour Mancherons en bois

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 13 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, puis à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1, 2°60 à 3°60, 275 fr.

N° 2, 3° à 4°50, 315 fr.

N° 3, 4°20 à 5°70, 364 fr.

Support fixe pour ces pompes : 105 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 5 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Ronces galvanisées

A 2 picots A 4 picots

N° Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm.

12,5..... 13 50

13..... 15 50

14..... 17 75..... 25 50 les 100 m.

15..... 20..... 28 »

16..... 23 50..... 31 50 —

tes. Remise à nos adhérents

Semoir portatif pour Engrais et Semences

En tôle galvanisée, à plastra in-dépendant et bretelles cuir.

Semoir complet, contenance 25 litres, à prendre au Syndicat, à Nantes.

Prix : 41 francs.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc.).

Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardiniers, maraîchers, pépiniéristes et vignerons.

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

PRIX DES APPAREILS COMPLETS

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 311 »

Pour vignerons et pépiniéristes..... 343 »

Pour maraîchers ou amateurs..... 475 »

Pour grande culture maraîchère..... 684 »

Prix départ lieu de fabrication Saint-Nazaire.

Panier pour emballage en plus.

Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils.

Modèle visible au Syndicat.

Brahante

Différents modèles, à soies fixes, ou à barre, de tous poids. Nous consulter en indiquant le modèle désiré et la force.

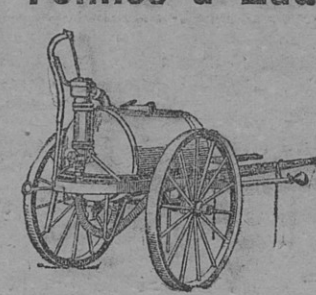
Râteaux

A dents plates, avec coussinets à rouleaux. Entièrement en acier, munis d'un contrepoids et d'un bouton de pédale d'embrayage très doux. Accrochage et mouvement de décharge automatiques. Se font en type fort et type léger.

Le premier s'emploie dans les fortes récoltes et terrains difficiles ; ses roues mesurent 1°40 de hauteur.

Le second possède tous les organes du type fort, les dents sont d'une section légèrement plus faible et les roues mesurent 1°36.

Tonnes à Eau



ou à purin ; voûte normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3°/°, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

MARCHE DE LA VILLETTE
Du lundi 10 Février 1930
ANIMAUX
Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs

N'EST-CE PAS RÉELLEMENT COLOSSAL ?

L'Allemagne se propose d'annexer la Mer du Nord et d'en chasser les eaux

On prête aux Allemands l'intention, à première vue stupéfiante, d'asseoir la Mer du Nord sur quelque 260.000 kilomètres carrés.

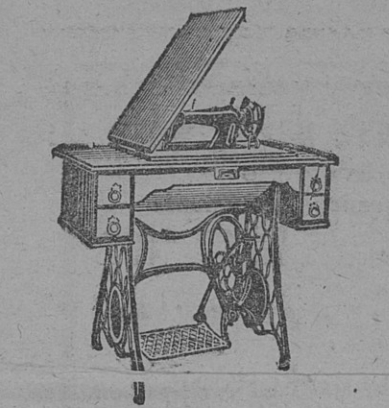
Reliant l'Angleterre, à hauteur de Norfolk, au Skagerrak Danois, une digue puissante, de 700 kilomètres de longueur et de 28 mètres de hauteur, assez épaisse pour résister aux pires assauts de la mer déchaînée, délimiterait 26 millions d'hectares dont le plan inférieur ne se trouve guère qu'à 54 m. au-dessous du niveau moyen de la mer.

Par le jeu classique des « épis » brisant le flot, il suffirait sans doute d'une dizaine d'années pour combler automatiquement cette zone immense par des sédiments marins d'une grande richesse culturale. En admettant que la totalité de ce territoire restât la propriété de l'Allemagne, celle-ci doublerait de ce fait, à très peu près, sa surface cultivée et elle la doublerait par des terres d'une grande fertilité naturelle alors que le plus clair de celles qu'elle exploite actuellement sont de valeur médiocre.

Le bon exemple lui-même peut donc être contagieux. Ce bon exemple, il y a déjà longtemps que la Hollande nous l'a donné en devenant, paradoxalement, le pays d'Europe le plus gros exportateur de légumes et de fleurs. En dépit d'un climat nettement défavorable, elle inonde aujourd'hui le marché mondial de ses bulbes à fleurs, l'Angleterre, l'Allemagne et la France de ses fleurs coupées, l'Allemagne et les pays Scandinaves de ses légumes de toute sorte. Pays admirable, la Hollande doit à son audace réfléchie et à son labeur intelligemment obstiné, une forme d'immortalité que d'envier.

Au cours d'un voyage d'études organisé l'an dernier, dans ce pays, par les Chemins de fer de l'Etat, les délégués de nos Syndicats de marais de l'Ouest ont pu, tout à l'aise, inventorier les éléments de cette richesse, en reconnaître la source, en

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques, garanties de 5 à 25 ans, suivant modèles.

MAXIMILIEN HELLER PAR HENRY CAUVIN

— Je n'en sais rien... Je n'en sais rien... répondit-il avec vivacité, je tâche de connaître les événements; j'en tirai plus tard les conséquences.
Voici donc un premier fait qui m'est acquis :
« On a trouvé dans la chambre de M. Bréhat-Kerguen une lettre signée du nom de Boulet-Rouge. »
Je continuai mes investigations sans perdre de temps. J'achetai chez un fripier un costume de paysan; je coupai mes cheveux, que je couvris d'une perruque blonde, et rai ma moustache.

La Vie Syndicale

Les Touches
Dimanche 16 février, à 11 heures, à l'issue de la grand-messe, Salle Le-pape, aux Touches, réunion syndicale et conférence agricole par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central.

Pontchâteau
Voici la composition des membres du bureau de notre nouvelle Section Agricole intercommunale de la région de Pontchâteau :
Président : M. Emmanuel Criaud, Sainte-Anne-de-Camphion.

Donges
A l'issue de la réunion de dimanche dernier, 9 février, fut décidée la création d'une Mutuelle-Bétail. Pour tous renseignements, s'adresser au président de la section, M. Eugène Halgand, à Montoir, ou se faire inscrire à notre agent, M. Marcel Legeay, au bourg de Donges.

Bouaye - St-Léger-des-Vignes
L'assemblée générale du Syndicat agricole a eu lieu le dimanche 9 janvier 1930. Le président donna la parole à M. Joseph Godeau père, trésorier, qui exposa à l'assemblée le compte financier de l'année 1929, duquel il ressort clairement que le Syndicat continue à prospérer.

Herbignac
Pour les commandes d'engrais et tout ce qui concerne notre Syndicat ou notre Coopérative, s'adresser dès maintenant à M. Mondière, à Ker-Gas, seul délégué du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

COFFRES-FORTS BAUCHE
93, rue de Richelieu - PARIS
Agent : 21, Place de Bretagne, NANTES

LE CHLORURE DE POTASSIUM dans la Culture du Blé

SON EMPLOI EN COUVERTURE
Le blé, comme toutes les plantes de grande culture, a besoin pour se développer, principalement d'azote, d'acide phosphorique et de potasse. Toutes les terres de notre région manquant d'acide phosphorique, la plupart des cultivateurs ont la bonne habitude d'apporter cet élément avant les semailles sous forme de super ou de scories.

Quant à la potasse, jusqu'à ces dernières années, elle était le plus souvent négligée dans la fumure du blé, au grand détriment des rendements. Depuis deux ou trois ans, il y a sur ce point de sensibles progrès qui sont malgré tout loin d'être suffisants. C'est que l'action de la potasse ne se marque pas à la vue comme celle de l'azote employé au départ de la végétation. Il est rare que la potasse produise un allongement de la paille, mais elle la rend plus robuste, plus solide et par là augmente la résistance à la verse. De plus c'est la potasse qui, au mois de juillet, favorise la montée des hydrates de carbone qui se forment dans les feuilles et leur transformation en amidon pour grossir le grain de blé.

Grâce à l'apport d'engrais potassiques en quantité suffisante, le rendement se trouve souvent accru de 4 à 5 quintaux à l'hectare en moyenne et le poids spécifique plus élevé de 2 à 3 kilos.
M. Lavallée, le distingué directeur de la Ferme Expérimentale d'Avrillé et spécialiste de la culture du blé, résume ainsi l'action de la potasse sur cette céréale :
« La potasse est un des éléments indispensables à la vie des plantes et à l'obtention d'abondantes récoltes. Son rôle chez les céréales est surtout d'activer la fonction chlorophyllienne et par suite de favoriser l'élaboration de l'amidon qui s'accumule dans le grain.

On peut sans doute apporter la potasse à l'automne avant les semailles, soit sous forme de sylvinite riche (à condition de l'employer suffisamment tôt) soit sous forme de chlorure de potassium. Mais de plus en plus, devant les excellents résultats obtenus, on tend à employer le chlorure de potassium en couverture à la fin de l'hiver en mélange avec les engrais azotés.

Le chlorure se mélange admirablement soit au sulfate d'ammoniaque, soit au nitrate de soude dans la proportion d'un sac d'engrais azoté pour deux de chlorure de potassium (quantité à mettre sur un hectare). L'épandage se fait dès que possible, dans le courant du mois de février; on herse après l'épandage si l'état du sol le permet.

Je me trouvais dans une chambre très simple qui donnait sur la cour. Devant la fenêtre, une table à écrire; au fond de la pièce, un grand lit à baldaquin, quelques chaises et deux fauteuils couverts de velours d'Utrecht; voilà pour l'ameublement. Près de la cheminée, une grande malle en cuir.

C'est en furetant derrière cette malle, je l'ai vu depuis, que M. Prosper a trouvé le billet de Boulet-Rouge.
M. Bréhat-Kerguen ouvrit la fenêtre, poussa les persiennes qui étaient à demi-fermées, et le grand jour pénétra dans la chambre.

Il planta une chaise devant la fenêtre :
— Asseyez-vous là ! me dit-il.
Il se plaça lui-même le dos au jour et commença à m'interroger sur mes antécédents, mes habitudes, mes relations, etc., etc., avec toute la minutie d'un juge d'instruction exercé. Mais j'avais composé, chemin faisant, une fable que je lui débitai sans hésitation ni me couper; et plus ses questions étaient précises, plus mon esprit surexitait par cette sorte de lutte, me fournissant des réponses catégoriques et conformes au rôle que je jouais.

Il parait qu'il fut satisfait de cet examen, car après avoir réfléchi quelques instants, en se promenant de long en large dans la chambre, il s'arrêta de nouveau devant moi et me dit :
— C'est bon, je vous prends à mon service. Nous partirons pour la Bretagne... le plus tôt possible... Descendez et dites à l'intendant de venir me parler.

J'étais dans la place !...
XI
Trois jours après, j'appris que M. Prosper, qui me traitait avec une sorte de sages conseils chaque fois que ma naïveté campagnarde m'attirait la colère de mon maître, j'appris, dis-je, de cet honnête intendant, qu'on allait lever les scellés sur la requête de M. Bréhat-Kerguen et de M. Castille, les plus proches parents du défunt.

En effet, le soir vers huit heures, le juge de paix vint, assisté de son greffier, procéder à cette opération et à la confection de l'inventaire. J'avais attendu ce moment avec une impatience indécrite. J'allais enfin pénétrer dans la chambre où le crime avait eu lieu ! J'allais atteindre en partie le but pour lequel j'avais revêtu ce pénible déguisement ! Après avoir étudié de près l'homme, j'allais étudier de près les choses !

Association Générale des Producteurs de Blé

MARCHE FRANÇAIS

Très mauvais marché français pendant la deuxième quinzaine de janvier. Pendant la première quinzaine de décembre, les cours français, malgré le fléchissement mondial (7 fr. par quintal environ du 1er au 8) s'étaient à peu près maintenus. Pour la seconde quinzaine de décembre, nous avions noté dans notre dernier bulletin une petite reprise de 2 à 6 francs suivant les régions; reprise déterminée sans nul doute par le déclenchement des affaires d'exportation, et appuyée par la fermeté mondiale qui se manifestait alors.

En janvier, ce fut l'inverse; d'une part la fermeté de fin d'année a déterminé assez vite, dans la région de Paris notamment, une recrudescence des offres, Au même moment la faiblesse mondiale réagissait sur notre marché; enfin, la fermeture de la frontière belge venait enrayner en partie un mouvement d'exportation déjà trop ralenti.

Toutes les causes agissant en même temps ont provoqué une baisse rapide de 5 à 7 francs sur tout notre marché, très sensible, notamment dans les régions Nord et Parisienne, Centre, Centre-Ouest et Ouest.

Du 7 au 23 janvier, le fléchissement a atteint 5 fr. (cote officielle), 11 fr. (courant marché réglementé) et 5 à 8 fr. (en culture).

Situation déplorable qu'est venue renforcer une vague de découragement des vendeurs, accentuant les offres et incitant les acheteurs à la réserve.

Table with 2 columns: Rendement à l'hectare (kilos) and Paille (kilos). Rows include Parcelle sans potasse, Parcelle avec 200 kilos, Parcelle avec 400 kilos.

Commission Départementale du Châtaignier

La Commission départementale du Châtaignier désirant arrêter le plus rapidement possible ses opérations de la campagne en cours, invite instamment les planteurs à faire leurs commandes sans plus tarder.

Ces plants sont cédés, franco d'emballage, port dû, aux prix suivants :

Table with 2 columns: Plants de Montrevault and Price. Rows include 10/20, 20/40, Au-dessus de 40 cm.

La HERNIE

a commencé à faire moins de victimes en France, à partir de l'apparition du fameux Bandage pneumatique sans ressort de A. CLAVERIE, de Paris.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h à 4 h : Châteaubriant, mercredi 19 février, Hôtel du Commerce.

Ancenis, jeudi 20, Hôtel des Voyageurs. Saint-Nazaire, vend. 21, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).

CEINTURES PERFECTIONNEES

contre les Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Pilon abdominal, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS des Etablissements A. CLAVERIE, 234 faubourg Saint-Martin, PARIS.

assainissez arbres et arbustes ?

EN VAPORISANT SUR EUX LE PLUS EFFICACE DES INSECTICIDES D'HIVER : L'ANTHRACENOL

Sit Attacienne de Prod. Chimiques, 69, Bd. Haussmann, Paris

Agent régional : M. BLIET, 4, Rue de Flandres - NANTES et dans tous les Syndicats

LA BASSE COUR

La Reproduction des Lapins

De tous les problèmes qui sollicitent l'attention de l'éleveur, il n'en est pas de plus important que celui de la reproduction. Surtout depuis l'apparition des lapins à fourrure fine, Castorex, Zibellines, etc.

Je me propose d'exposer ici aussi clairement que possible les idées et les théories modernes sur la reproduction et l'hérédité chez les lapins. On m'a dit : c'est trop difficile et les éleveurs ne se donneront pas la peine de comprendre cela. Comme si les éleveurs français étaient plus bêtes que les autres. En vérité, je n'en crois rien. Et puisque les journaux avicoles et cynicoles à l'étranger tiennent leurs lecteurs au courant de ce qu'ils peuvent utiliser dans les travaux des savants, il n'y a aucune raison pour que nous restions en retard.

Si d'ailleurs quelques passages semblent obscurs à la première lecture, je prie mes lecteurs et lectrices de bien vouloir m'en excuser et de me demander des éclaircissements que je donnerai volontiers.

Déblayons d'abord le terrain en montrant que les anciens procédés ne sont pas suffisants pour produire par exemple des Rex de couleurs. On supposait autrefois que les caractères étaient transmis par le sang des générations successives et de telle manière que chaque individu possédait 50 % des caractères de son père et 50 % des caractères de sa mère. Ainsi en croisant un Castorex pur avec un Chinchilla pur, on devait obtenir des lapins A qui contiendraient :

50 % ou la 1/2 des caractères du Castorex, et 50 % ou la 1/2 des caractères du Chinchilla.

Ces lapins A seraient donc 1/2 sang ainsi obtenue et en la croisant avec un autre Castorex pur, on devrait obtenir des sujets B contenant :

50 % ou la 1/2 des caractères du père, soit la 1/2 des caractères d'un Castorex.

50 % ou la 1/2 des caractères de la mère. Celle-ci possédant la 1/2 des caractères du Castorex, nous aurons la 1/2 de la 1/2, soit la 1/4 des caractères du Castorex. Ainsi nos sujets B contiendraient la 1/2 plus la 1/4 des caractères du Castorex et seraient donc 3/4.

Mais si l'on croise entre eux les frères et sœurs demi-sang, qu'obtiendrait-on ? D'après la théorie, on obtiendrait des sujets C qui contiendraient :

1° La 1/2 des caractères du père demi-sang, soit la 1/2 de la 1/2, c'est-à-dire la 1/4 des caractères du Castorex.

2° La 1/2 des caractères de la mère demi-sang, soit la 1/2 de la 1/2, c'est-à-dire la 1/4 des caractères du Castorex.

Additionnons : le 1/4, plus le 1/4, cela fait la 1/2. Les sujets C contiendraient donc la moitié des caractères du Castorex.

Or, en fait, ce n'est pas du tout ce qu'on obtient, car en croisant les sujets appelés demi-sang entre eux, on a des Castorex et des Rex dans la portée.

Remarquons qu'il était impossible d'expliquer quel rôle jouait le sang dans la transmission des caractères. Nous savons à présent qu'il n'en joue absolument aucun et que tout à fait imprévisibles les expressions pur-sang, demi-sang, trois-quarts de sang. Certains éleveurs parlent même des 7/8. Pourquoi pas des 15/16 ?

D'aucuns disent : ces expressions sont imprécises, soit, mais elles sont

nés, les registres ouverts et feuilletés avec soin. Après une heure de recherches, on ne découvrit aucun mot indiquant les volontés dernières de M. Bréhat-Lenoir.

— Vous le voyez, Monsieur, dit le juge de paix à M. Castille, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir. Il est décidément bien établi que votre oncle n'a pas laissé de testament. Vous n'avez pas connaissance, n'est-ce pas, que le défunt eût d'autres papiers que ceux-ci ?

— Non, Monsieur, répondit l'héritier déçu, sur le front duquel perlait la sueur... Non ; mon oncle — il m'a dit mille fois — méfiait tous ses papiers et tout son or dans ce secrétaire.

— Oh ! quant à l'argent, reprit le juge de paix, nous savons où il est allé !... Mais c'est vraiment singulier qu'on ne trouve pas un testament... Enfin la moitié de ma tâche est accomplie... Je vais maintenant procéder à la confection de l'inventaire.

Le greffier s'approcha d'une table, y déposa une serviette blanche de papiers et se tint prêt, la plume sur l'oreille et le nez relevé, à noter les indications de son chef.

A ce moment, je vis le regard de M. Bréhat-Kerguen — que je ne perdais pas un instant de vue, sans qu'il s'en aperçût — se fixer avec inquiétude du côté de la cheminée. Ce ne fut qu'un éclair, et il reprit aussitôt son air indifférent et farouche. Je suivis son regard.

inoffensives. Inoffensives ? Non pas. Car on donne souvent le nom de 3/4 de sang à des animaux issus d'un croisement de demi-sang entre eux. Si, trompé par cette ambiguïté, un acheteur prend livraison d'une telle meute ainsi obtenue et qui lui aura été vendue sous le nom de 3/4, qu'aura-t-il en réalité ? Si nous prenons l'exemple du croisement Castor x Chinchilla, sur 16 petits, en moyenne, on pourrait obtenir :

1° Un « agouti » pur (c'est-à-dire un lapin de choux) ;

2° Un chinchilla ordinaire pur ;

3° Un castor pur ;

4° Un chinchilla-tex pur ;

5° Huit lapins ayant l'apparence de lapins de choux, parmi lesquels les uns pourront donner naissance à des Castor, s'ils sont croisés avec des Castor, tandis que d'autres ne le pourront pas ;

6° Deux Chinchillas qui seront chinchillas ordinaires en apparence, mais ne seront pas purs ;

7° Deux Castor, qui seront Castor en apparence, mais ne seront pas purs.

L'acheteur ne recevra évidemment aucun des sujets des catégories 2, 3, 4, 6 et 7. Mais on pourra lui livrer, sous le nom de trois-quarts, l'un des sujets de la catégorie 1, et il aura payé très cher un lapin qu'il aurait aussi bien fait d'acheter au marché, soit un sujet de la catégorie 5 (et il court le risque de n'en rien tirer).

Loin donc d'être inoffensive, cette appellation de trois-quarts est dangereuse. Elle peut faciliter des escroqueries. Et si s'en commet tant et tant, qu'à elle seule, cette raison est suffisante pour la condamner.

G. TISSEAU,
éleveur du Petit-Moulin,
Ancenis (L.-I.).

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue de la République, Nantes. Service réservé à nos abonnés. 5 francs par annonce par semaine à forfait.

OFFRES

175. — A vendre, plants de melons, variétés d'hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire.

laire, authenticité garantie. Catalogue franco. Prix de gros.
S'adresser à M. Terrien, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.
180. — On offre plants de vignes greffés, racinés, Pinot, Muscadet, et hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertille Seyre 450, Othello et Noah. S'adresser à M. Auguste Menoux, cultivateur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vignerons à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants greffés, racinés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties.
S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

2. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

26. — A vendre plantes greffées Moscadet, Gros-Plant, Gros-Plant, Gaillard 157, Seibel 4950, 5455, 4845, etc., et hybrides racinés. S'adresser à M. J. Foulon, à St-Christophe-la-Croix (M.-et-L.).

27. — A vendre, œufs à couver de Wyandottes blanches et Leghorns blanches, 24 francs la douzaine. S'adresser à Mme Lucien Buez, les Rallières, Challans (Vendée).

28. — A louer, belle propriété environnant Nantes, parc 4 hectares.

29. — A vendre, taureau pur Normand, 14 mois, issu de parents primés. S'adresser à M. Hublin, La Baracrie, Commune de Brains (L.-I.).

30. — A vendre : 1° pour cause double emploi, jument alean brûlé, 4 ans, 1 m. 58, douce, habituée à tous travaux agricoles ; 2° un break découvert usagé ; 3° une charrette à ressorts pouvant contenir 5 barriques de route. Bon état. S'adresser à M. Jules Bonhomme, Beausoleil, Gorges, par Clisson.

DEMANDES

14. — On demande ouvrier agricole très actif.

15. — On demande ménage, homme toutes mains, femme cuisine.

16. — On demande ménage jardinier, femme à toutes mains pouvant faire cuisine simple.

17. — Jeune ménage, 2 enfants, demande place, homme apte à tous travaux agricoles et viticoles, sachant soigner bétail et chevaux, femme toute main.

18. — On demande femme sérieuse, cuisinière, toute main.

Bâches - Ficelles
Tentes-Lambrequins
WEILL & Co
60, Quai Fosse
NANTES Tél. 117-36

CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVE-CLARIFIE
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
LES PHARMACIENS LA GAUCHÈRE - ST-LO

Gratis et Franco.
catalogue complet des
POMMES DE TERRE
DE SEMENCE DE BRETAGNE

les meilleures
et les moins
chères
les plus saines
et les plus
productives
G. MAZEAS
OFFICE BRETON
GUINGAMP (Cotes du Nord)

S'adresser au SYNDICAT CENTRAL
SAUVEZ VOS BOVINS
La douve le décime
FILIDOUVE EN 3 JOURS
Livré en capsules, le FILIDOUVE agit très facilement et sa composition chimique unique, par ses effets plus actifs que l'extrait étéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.
Demandez aujourd'hui-même notre brochure détaillée en utilisant le bon d'adresse. Elle vous sera adressée gratuitement.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
8, Rue Barbagère, PARIS (10)

Monseigneur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
8, Rue Barbagère, PARIS (10)
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES OVIDES ET LES BOVINES CONTRE LA DOUVE
Nom et prénom
Adresse
Département



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz. 112 »
Farine de Manioc. 125 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

LE TITAN. 152 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :
par 500 k. minimum. 125 »
par 100 k. 143 »
Coprah en farine. 148 »
Arachides rufisque :
en farine, ext. bl. Bordeaux 142 »
en farine, blanches. 156 »
Farine de maïs. 125 »
Maïs pour volailles. 115 »
Sorgho logé dép. Nantes. 128 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p° volailles 130 »
Grandes Pondeuses. 136 »
Farine de viande. 191 »
Poudre d'os alimentaires. 94 »
Farine d'os alimentaires. 99 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE LOUEST

Provenance bret. p° volailles. 135 »
— nantaise p° lapins. 135 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélassée. 96 »
N° mélassée Say, 50 % 113 »
Paille mélassée Say, 50 % 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélassée. 109 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 118 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :
pour vaches laitières. 134 »
p° engraissement d. bœufs 146 »
p° veaux (le sac de 5 k.). 14 50

ALIMENTATION GENERALE

Provenance « Sucrass » N° 1... 88 »
« Sucrass » N° 2... 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p° engraissement des porcs 132 »
pour porcelets et truies... 192 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provenance

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de Cuivre

Nous cotons : Sulfate de cuivre Anglais, 330 fr. ; Français ou Belge, 5 fr. de moins.

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 k., 95 fr. franco ; 5 k., 50 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur. 405 fr.

Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles. 335 »
Savon blanc extra siliaté. 335 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 % « Croix d'Or », en barre. 406 »
en morceaux de 500 gram, 406 »
Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS

Diaphane supérieur. 330 335 340
Extra pur. 285 290 295
Diaphane. 215 220 230
Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres. 220 fr.
Essence poids lourd, bidons de 50 litres. 231 »
Essence Tourisme, bidons de 50 litres. 241 »
Pétrole blanc cristal en caisses. 123 fr.
Essence poids lourd. 121 »
Essence Tourisme. 122 »
Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état. Remise spéciale à nos abonnés. Nous consulter.

Charbons

(Nous consulter)

NOS MERCURIALES

Nantes, le 14 Février.

Grains et Farines

Prix à la production :
Blé en disponible. 124 à 125
Avoines grises ou noires. 75
Avoines bigarrées. 68 à 70
Sarrasin. 81
Orge. 75
Seigle. 72
Maïs Plata. 91
Maïs Indo-Chine. 80

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé bottée. 335
Paille de blé pressée. 325
Paille d'orge pressée. 285
Paille d'avoine pressée. 315

Cours du Bétail

MARCHE AUX BESTIAUX
Syndicat de la Boucherie
Cours du 7 février 1930

BŒUFS : 20. — Le demi-kilo : derrière, 4,50 ; devant, 4 fr.

VEAUX : 463. — Le demi-kilo : 1re qualité, 8,25 à 9,25 ; 2e qualité, 6,25 à 7,25.

MOUTONS : 214. — Le demi-kilo : 9 à 10 fr.

MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs
Entrés hier : 130. Entrés ce jour : 333.

Cours le plus haut, 7,25 ; cours le plus bas, 5,25 ; moyenne, 6,25.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
Nantes, 12 février. — Artichauts, les 12, 14 ; betteraves, les 12, 6 ; carottes, le k., 0,50 ; céleri rave, la botte, 8 ; céleri blanc, la botte, 8 ; choux pommés, les 16, 15 ; choux-fleurs, les 11, 20 ; choux-Bruxelles, le k., 4 ; cresson, les 12, 10 ; chicorées, les 12, 5 ; endives, le kilo, 3,25 ; escaroles, les 12, 2,50 ; épinards, le kilo, 1,75 ; laitues, les 12, 3,50 ; mâche, le kilo, 4 ; navets, la botte, 1,25 ; nois, le kilo, 7 ; oseille, le k., 2 ; oignons, le kilo, 0,50 ; pommes, le k., 1,25 ; pissenlits, le k., 4 ; poireaux, la botte, 4,50 ; radis, les 12, 7 ; salisais, la botte, 2 ; scorsonères la botte, 2 ; choux verts, les 12, 2.

Cours des Vins

Gros-Plant. 220 à 275
Noah. 150 à 200
Noah, le degré alcool. 7 » à 7 50
Poire. 6 » à 6 50

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHE TALESNAC

BŒUFS. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 6 à 10 fr. ; 2e catégorie, 3 à 4,50 ; 3e catégorie, 2 à 3 fr.

VEAUX. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 6 fr. 50 à 11 fr. ; 2e catégorie, 6,50 à 7,50 ; 3e catégorie, 4 à 6.

MOUTON. — Le demi-kilo : 1re catégorie, 11 à 12 ; 2e catégorie, 9 à 11 fr. ; 3e catégorie, 6 à 6,50.

PORC. — Le demi-kilo : 7,75 à 9,25.

BEURRE. — Le demi-kilo : 9 fr. 50 à 12 fr.

ŒUFS. — La douzaine : 8 à 8 fr. 50.

LAPINS. — Le demi-kilo : 6,50 à 7 fr.

POULETS. — Le demi-kilo : 8 fr. 50 à 9 fr.

ANCIENS

Poulets, de 25 à 40 fr. la paire ; lapins, 15 à 25 fr. pièce ; œufs, 5 à 5,25 la livre ; pigeons, 10 à 12 fr. la paire ; beurre, 8,50 à 9,50 la livre ; œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine ; veau, 8 à 9,25 le kilo ; porc, 8,70 à 8,90 le kl. ; porcelets, 320 à 380 fr.

CANDE

Froment, 120 fr. ; seigle, 100 fr. ; orge, 90 fr. ; avoine, 95 fr. ; pommes de terre, 40 à 45 fr. ; paille, les 1.000 kl., 380 fr. ; foin, 620 fr. ; beurre, 50 à 55 le kilo ; œufs, la douzaine, 8 à 8,50 ; poulets, la paire, 28 à 38 fr. ; canards, la paire, 28 à 36 fr. ; lapins, la pièce, 14 à 18 fr. ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.

Porcs gras, amenés 25, vendus 25, le kilo, 9 à 9,25 ; porcs maigres, amenés 80, vendus 80, de 380 à 600 fr. la pièce ; porcelets, amenés 200, vendus 190, de 280 à 360 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 185 à 118 ; sarrasin, de 80 à 85 ; avoine, de 90 à 95 ; orge, 90 ; son, de 140 à 142 fr. ; paille, 200 fr. les 500 kg. ; foin, 300 fr. les 500 kg. ; cidre, de 145 à 150 la barrique, suivant qualité.

Beurre, en gros, 16 fr. le kg. ; œufs, de 6,50 à 7,50 la douzaine.

Vieilles poules, 35-38 la couple ; gros poulets, 35-40 ; moyens, 30-35.

Beufs, 4 à 4,50 le kg. ; vaches, 3,50 à 4 le kg. ; veaux, de 7,50 à 7,80 le kg. ; porcs gras, 8,50 à 8,70 le kg. ; porcs maigres, 430 à 550 ; porcs de lait, 280 à 330.

Blé, 120 à 121 ; orge mouture, 84 à 85 ; seigle, 79 à 80 ; avoine, 79 à 80 ; sarrasin, 84 à 85 ; son, 80. Foin, 220 à 240 ; paille en vrac, 130 à 140 ; paille pressée, avoine, 145 à 150, les 500 kilos. Cidre, la barrique, 130 à 140 fr. ; droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 17,50 à 18 ; en détail, 18,25 à 18,50 ; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 ; poulets petits, 22 à 30 ; gros, 32 à 38 ; oies grasses, 32 à 35 ; pigeonneaux, la couple, 6,75 à 7 ; lapins, 13 à 18 francs.

Beuf, 3,80 à 4,40 ; vache, 3,25 à 3,70 ; veau, 7 à 7,25 ; mouton, 6,70 à 6,80 ; porcs gras, 8 à 8,40, sur pied.

Porcelets, 6 à 8 semaines, 250 à 320 fr. ; de 3 à 4 mois, 320 à 420 fr. ; courants de 3 à 4 mois, 430 à 550 fr. ; jeunes truies adultes, 520 à 600 fr.

Blé, 122 à 123 ; avoine, 85 ; blé noir, 90 ; seigle, 81 ; orge 85 ; son, 72. — Foin, 300 fr. ; paille, 150 à 170 les 500 kilos. — Poulets, la couple, gros 35 à 43, moyens 30 à 35, petits 25 à 30 ; canards, la pièce, 25 à 35, petits 25 à 30 ; lapins, 15 à 25 ; œufs, la douzaine, 7 ; beurre, la livre, 9,50 ; cidre, 20 à 25 fr. les 100 litres.

Blé, 125 fr. ; avoine, 80 fr. ; blé noir, 90 fr. ; son, 75 fr. ; poulets, la couple, de 25 à 45 fr. ; œufs, la douzaine, 6,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUZ

Poulets gros, la couple, 50 à 60 ; moyens, 40 à 45 ; petits, 35 à 40 ; 24 ; pigeons, la pièce, 10 à 11 ; lapins, la pièce, 16 à 18 ; œufs, la douzaine, 7,20 à 7,80 ; beurre, le demi-kilo, 10,75 à 11,55 ; veau, le kilo, 7 à 10.

LE PELLERIN

Poulets gros, la couple, 48 fr. ; petits, 36 fr. ; canards, la pièce, 24 fr. ; pigeons, la couple, 11 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 8,25 ; beurre, le demi-kilo, 12 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Poulets (la couple) : gros 55 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 15 à 18 fr. ; pigeons, la couple, 9 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 7 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10 fr. à 10,50.

PAIMBOEUF

Farine, 185-187 ; blé, 123-125 ; avoine, 91-93 ; son, 85-85 ; canards, la pièce, 280-290 ; paille, 170-175.

Beurre en gros, le kilo, 19-19,50 ; au détail, la livre, 10-10,50 ; œufs, la douzaine, 6,50-7.

Poulets, 26-35 ; canards, 32-36 ; pigeonneaux, 8,50-13 ; lapins, la pièce, 9-16.

Beufs gras, le kilo, 4,10-4,60 ; taureaux, 4,10-4,40 ; vaches, 3,90-4,20 ; veaux, 7,30-7,70 ; moutons, 7,25-7,50 ; porcs, 7,90-8,60.

SAINT-PAZAND

Poulets (la couple) : gros, 55 à 65 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 25 à 35 fr. ; pigeons, la couple 9 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 25 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr. ; beurre, la livre, 10,50 à 11 francs.

MACHECOUL

Poulets gros, la couple, 59 à 63 ; poulets moyens, 50 à 53 ; poulets petits, 42 à 50 fr. ; canards, la pièce, 25 à 32 fr. ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, 11 à 12, 15 à 18, 18 à 22, 22 à 28 ; œufs, la douzaine, 7,75 à 8,25 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 10,50.

BOURGNEUF-EN-RETZ

Blé, 115 ; avoine, 100 ; orge, 95 ; foin, les 500 kl., 130 ; paille, 105 ; poulets gros, la couple, 55 ; moyens, 50 ; petits, 40 ; lapins, la pièce, 18 à 22 ; œufs, la douzaine, 7 ; beurre, le demi-kilo, 8.

CLISSON

Blé, 118 à 120 ; avoine, 115 ; blé noir, 115 ; foin, les 500 kl., 375 à 400 ; paille, 210 à 215 ; poulets gros, la couple, 50 à 55 ; moyens, 41 à 49 ; petits, 35 à 40 ; lapins, 15 à 25 ; œufs, la douzaine, 6,50 à 7 ; beurre, la livre, 10,50 à 10,50 ; beufs gras, le kilo, sur pied, 4 à 5 ; veaux de travail, la paire, 4,000 à 6,500 ; vaches grasses, le kilo, 3,50 à 4,50 ; vaches laitières, l'unité, 1,500 à 2,800 ; veaux de lait, le kilo, 2,50 à 3 ; porcs, 8,800 à 8,900 ; porcelets, 200 à 300.

CHALLANS

Blé, 118 à 120 ; avoine grise, 90 ; noire, 80 ; blé noir, 100 ; seigle, 90 ; fèves, 105 les 100 kilos.

Marché aux porcs : laitons, 300 à 350 ; nourains, 500 à 600 ; gras 5,75 à 6 la livre nette.

Annaux gras de 3,50 à 4,20 le kilo sur pied ; veaux d'élevage, 7,50 à 8 le kilo sur pied ; veaux d'élevage, 250 à 600 ; beufs de travail de 3 à 4 ans, de 6,000 à 7,000 ; jeunes beufs de 2 ans, de 4,500 à 5,500 ; la paire, taureau, de 1,700 à 2,500 pièce ; vaches laitières, jeunes amoullantes, de 3,500 à 4,000 ; taures, 3 ans, prêts à lacter, et au-dessus, animaux moyens de 2,500 à 3,000 ; vaches « grasses », de 800 à 1,500 pièce.

Moutons Southdowns, de 8,50 à 9 ; 2e qualité, 7,50 le kilo sur pied ; brebis avec deux agneaux, 550 à 600.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LE LACIA
Suraliment idéal pour Veaux
Crée les CHAMPIONS
Stimule l'appétit, apporte les éléments manquants au lait écroulé et fournit un LACTO-ARTIFICIEL PARFAIT
Plus de diarrhée, ni d'arrêt de croissance. Engraissement rapide et chair blanche. Osature et conformation idéales. Appétit extraordinaire et santé parfaite.
Le « LACIA » est sans égal
IL VOUS RAPPORTERA DIX FOIS LA DÉPENSE
Le LACIA est pour les porcs
ce que l'OSSATINE est pour les porcs
Pour le gros :
H. PARPOIL, Nueil-sur-Layon (M.-et-L.)
En vente :
Dans toutes les Maisons d'Alimentation du Bétail
Dépositaires DEMANDÉS
Echantillon envoyé franco par carte postale, contre 12 fr.

SAVON DE MÉNAGE
72 pour cent garanti pur
MARQUE :
LE PETIT NAVIRE
Savonneries Bretonnes
NANTES
Pour les commandes s'adresser à la Coopérative du Syndicat

BANQUE CHANGE NANTES BOURSE
5, Pl. du Commerce
ACHATS DE TOUT